INSTALLATION ET RAMONAGE DES OUVRAGES DE FUMISTERIE

OBJECTIFS PEDAGOGIQUES	Connaitre et maîtriser la NF DTU 24.1. Etre capable de connaître les techniques de ramonage. Acquérir les bases techniques et réglementaires nécessaires à la création ou à la réutilisation d'un conduit de fumée.
PUBLIC	Plombiers Chauffagistes
PRE-REQUIS	Connaissance des installations de gaz, d'eau chaude sanitaire et de chauffage.
EVALUATION	Attestation de fin de formation.Tests de connaissance réalisés à l'issue de la formation.
METHODES	Par le biais de QCM, les stagiaires s'évalueront sur les différents thèmes. La formation s'articule autour d'apports théoriques suivis d'échanges d'expériences. (Taux de satisfaction : 95% ; Taux de réussite : 100% ; Taux de d'abandon : 0% sur 24 stagiaires formés)
MOYENS SPECIFIQUES	Vidéoprojecteurs, cas pratiques. Accueil Personne en situation d'handicap (PSH) et/ou Reconnaissance de la qualité de travailleur handicapé (RQTH). Contactez l'ANOFAB pour valider l'accessibilité de la formation.
FORMATEUR(S)	Monsieur Eric STEVENOT

PROGRAMME

Durée : 14 heure(s) sur 2 jour(s)

1ère JOURNEE
(matinée)
- Accueil des participants,
- Présentation des objectifs de cette journée,
- Présentation des textes règlementaires :
. NF DTU 24.1, CPT3627 et CPT3592

- Connaître les principes de la combustion :
. Combustion de fioul, des gaz, du bois bûche (chaudières, foyers fermés, foyers ouverts), du bois granulés

(après midi)
- Conduits de fumée :
. Choix des matériaux, dimensionnement, implantation,
. Pied et débouché du conduit, tracé, diagnostic
. Identification des travaux préparatoires et de rehausse,
. Chemisage, tubage, mise en œuvre, dérogation, entretien et ramonage

- Bilan et synthèse de cette journée,

2ème JOURNEE
(matinée)
- Accueil des participants,
- Présentation des objectifs de cette journée,
- Conduit de raccordement :
. Choix des matériaux, dimensioninement, implantation, tracé, mise en œuvre,

(après midi)
- Comment réutiliser un conduit de fumée existant ?
- Rappel des exigences de l'arrêté du 22 octobre 1969 en matière de fumisterie,
- Bilan et synthèse de cette journée,

Conformément à l'article L6313 du code du travail, cette action de formation relève de l'adaptation et du développement des compétences des salariés et l'acquisition, l'entretien ou le perfectionnement des compétences des chefs d'entreprises.

(Date de mise à jour : 08/06/2026)